



MAIRIE DE LURY SUR ARNON
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

MAIRIE
25 Rue de la Mairie
18120 LURY SUR ARNON

Tél : 02.48.51.71.50
mairie-de-lury@wanadoo.fr
Site Internet : www.lury.fr

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021**
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni au centre socio-culturel, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

Présents : Chantal CREPAT, Christophe CHARRIOT, Thierry CHERRIER, Laëtitia FOUSSARD, Annick GAUSSET, Cédric GOURIN, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Arnaud HEMERET, Didier HINNIGER, Angélique LAMY, Bernard MITTON, Jean-François PETIT, Marie-France THOMAS, Sophie VIVIEN

Absents ou Excusés : Aude TIVRIER (Pouvoir à Christophe CHARRIOT)

Secrétaire de séance : Sophie VIVIEN

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 21 octobre 2021.

Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé par les membres présents.

18h41 arrivée de Monsieur Cédric GOURIN

2 – DELIBERATION PORTANT SUR LA REALISATION DE 2 PARCOURS DE RANDONNEE SUR LA COMMUNE DE LURY SUR ARNON

Suite à la demande faite par la Commune de Lury sur Arnon au Comité Départemental de Randonnée du Cher (CDRP18) pour la création de deux PR (chemin de Petite Randonnée) sur la commune de Lury-sur-Arnon.

Et après avoir pris connaissance du tracé des itinéraires dénommés :

-  **Parcours de Randonnée « Circuit de la Roche » de 4,9 kms**
-  **Parcours de Randonnée « Circuit de la mare de Graviau » de 12,2 kms**

Le conseil municipal approuve par 14 voix « Pour » les 2 parcours de randonnée ci-dessus.

3 – DELIBERATION PORTANT SUR LES 1 607 HEURES ANNUELLES

Le Maire de la commune de Lury sur Arnon informe l'assemblée que le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein de la commune est fixé à 35 heures par semaine pour l'ensemble des agents.

Les agents de la commune de Lury sur Arnon sont soumis déjà au régime des 1 607 heures annuelles.

Cette délibération a pour objet d'entériner une situation de fait qui préexiste.

Le conseil municipal approuve par 14 voix « Pour » cette délibération.

4 – DELIBERATION PORTANT SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE DU PRELEVEMENT D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT CHER ARNON DANS LES DEPARTEMENTS DE L'INDRE ET DU CHER

Ci-joint note de présentation non technique.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur cette enquête publique par 14 voix « Pour ».

18h52 arrivée de Monsieur Thierry CHERRIER

5 – FERMETURE DE LA « RUE DES TOURS »

Suite aux travaux réalisés sur la Tour, validation ou non de cette fermeture avec circulation appropriée.

Le conseil municipal émet un avis sur cette fermeture par 8 voix « Pour » ; 3 voix « Contre » ; 3 « Abstentions ».

A la demande du Conseil Municipal, un avis sera demandé auprès de la population de la commune.

6 – POINT SUR LE PROJET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Suite à la réunion de la commission assainissement, le projet d'assainissement collectif est lancé sur le scénario n° 1 (Centre Bourg + La Zunière + La Roche) avec une 2^{ème} tranche.

7 – MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DE L'INSTALLATION CAMPANAIRE POUR L'EGLISE

Devis pour mise en conformité.

Le conseil municipal approuve par 12 voix « Pour » ; 3 « Abstentions » ce devis.

8 – CHANGEMENT FOURNISSEUR D'ELECTRICITE SUITE A TARIF REGLEMENTE

Pas de changement de fournisseur d'énergie à cette date. Les coûts ne sont pas plus intéressants que le contrat actuel.

Avec les diverses augmentations prévues dans le futur, il est préférable de rester avec notre fournisseur actuel.

9 – PARTICIPATION DE L'ETAT AU FINANCEMENT DE CAPTEURS CO2 EN MILIEU SCOLAIRE

Le conseil municipal émet un avis favorable pour installer des capteurs de CO2 dans les classes. La commune sera aidée à hauteur de 108,00 € par l'Etat pour l'achat de 3 capteurs.

10 – PRIMOT (ESPACE NUMERIQUE ECOLE)

Espace numérique de travail mutualisé pour toutes les écoles du territoire régional.

PRIMOT est un espace sécurisé destiné aux élèves et leurs familles, aux enseignants et à la commune.

Il regroupe de nombreux services pour l'école et la commune pour un coût de 185,00 € par an pour la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'inscription à ce dispositif.

11 – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- Publicité à réaliser sur la saisie des demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique :
Les demandes par informatique seront transmises à la Mairie via une plateforme dédiée et transférer directement au service Instructeur (gain de temps pour les dossiers).
- Prochaines Campagnes de vaccination :
 - ✚ Le 20 décembre 2021 9h00 – 13h00
 - ✚ Le 19 janvier 2021 de 9h00 – 14h00
- Abattage des arbres « Rue Neuve » : Travaux prévus le Lundi 13 décembre 2021.
- Madame le Maire remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration des décors de Noël, l'installation et l'inauguration.
- En raison des contraintes sanitaires, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas faire la cérémonie des Vœux pour l'année 2022.